

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE SEINE-ET-MARNE

Fonds de la ferme de Clairefontaine, à Dhuisy

1618-1776

191 J 1-25

Inventaire

Direction de publication : Isabelle Rambaud, directrice des archives départementales
de Seine-et-Marne. - 1999

Achat Garance réalisé en mars 1999.

Entrée des documents aux Archives départementales de Seine-et-Marne en mars 1999, N°1517, fonds 15518.

Dates extrêmes :

1618 – 1776

Importance matérielle:

1 mètre linéaire.

Modalités d'entrée :

Achat réalisé en mars 1999.

Présentation du contenu :

Ce fonds décrit essentiellement des actes relatifs à la ferme de Clairefontaine, à Dhuisy, et à celle des Ecoliers, et de la paroisse de Grandchamp 1618-1776.

Accroissements :

Fonds clos.

Mode de classement :

Thématique et chronologique.

Conditions d'accès :

Selon les articles L.213-1 à L.213-7 du Code du Patrimoine, le fonds est librement communicable.

Conditions de reproduction :

Soumises aux conditions de la salle de lecture.

Langue et écriture des documents :

Français.

- 191 J 1 Mandement royal pour le principal, les chapelains et boursiers du collège des Dormans de Beauvais à Paris, les autorisant à vendre leur terre de Dhuisy pour subvenir aux réparations de la maison en ruine, rue Saint-Germain-l'Auxerrois
20 septembre 1618
(1 p. parchemin)
- 191 J 2 Vente par Michel Bigot, archer du sel, demeurant à Paris rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, et par son frère Médard, bourrelier demeurant à Villeneuve-le-Comte, à Jacques Pogniot, laboureur demeurant à Clairefontaine, de 5 quartiers de terres à Clairefontaine, pour 48 livres tournois
22 mars 1626
(1 p. parchemin)
- 191 J 3 Partage entre Etienne Garnot, laboureur demeurant à Cocherel, Charles Dindart, archer des gardes du corps du roi, avec sa femme, Madeleine Garnot, Jean Delahaye, procureur de Morigny, et Jeanne Garnot sa femme, François Gillet, greffier du bailliage de la Ferté[-sous-Jouarre], et Antoinette Garnot, sa femme, et Barbe Garnot, après visite, estimation, mesurage et prisée par des experts marchands, architectes, maçons, charpentiers, laboureurs et vigneron, des biens et immeubles d'Etienne Garnot et Jeanne Martin, leur père et mère, sis aux Faneaux [à Cocherel], collationné le 6 juillet 1673
12 octobre 1639
(1 cahier papier, 12 feuillets)
- 191 J 4 Constitution de rente par Antoine Thomas, manouvrier demeurant à Clairefontaine, et Martine Girard, sa femme, pour Marguerite Thomas, veuve de François Cauchoix, vivant marchand au Roule, près de Paris, de 16 livres, 14 sols, 2 deniers annuels, au principal de 300 livres tournois, gagée sur une maison sise à Clairefontaine, consistant en 3 travées de logis, etc, et 2/3 d'une maison sise à Chamoust, proche dudit Clairefontaine, consistant en 3 travées de logis, etc
15 avril 1648
(1 p. parchemin)
- 191 J 5 Vente par Etiennette de Moussy, veuve de Guillaume Desqueux, demeurant à Milly-en-Brie, assistée de Guillaume Desqueux, son fils, à Antoine Heuzé, marchand demeurant à Monberthoin, paroisse de Montreuil-aux-Liens, d'une maison à 2 étages, avec 2 pièces de terre, sises à Clairefontaine, pour 100 livres tournois
5 juin 1650
- 191 J 6 Prisée, par Charles Huart, laboureur à la Porte Ferrée à Saint-Aulde, Poncelet Mouson, laboureur aux Gaicheux à Chamigny, Nicolas Bourgeois, maçon, et François Rémy, charpentier, à Cocherel, de la maison, bois et prés de la seigneurie des Loges, et procès-verbal constatant qu'ils sont en franc-alleu avec haute, moyenne et basse justice, à l'occasion de leur vente par le collège des Dormants, dit Beauvais, à Nicolas Pinette, avocat à la cour, pour 10 000 livres, destinées aux bâtiments dudit collège, rue Saint-Jean de Beauvais
21-23 octobre 1658
(1 cahier papier, 8 feuillets)

- 191 J 7 Vente par François Gilquin, marchand rubannier rue Beaubourg à Paris, et Jeanne Colin, sa femme, à Nicolas Pinette, avocat au Parlement, garde des archives du clergé de France, de 5 quartiers de terre sis à Clairefontaine, en 5 pièces, pour 150 livres tournois
20 juillet 1662
(1 p. parchemin)
- 191 J 8 Cession de 7 livres de rente foncière et de bail d'héritage, à percevoir annuellement à la Saint-Martin, assis sur François Thomas, manouvrier à Clairefontaine, par Nicole Vaillant, veuve de François Royer, marchand à la Ferté-au-Col, à Nicolas Pinette, avocat au Parlement, garde des archives du clergé de France, seigneur du Bois des Vieilles Loges, dit le Bois des Ecoliers, pour 81 livres
21 novembre 1662
(1 p. parchemin)
- 191 J 9 Vente par François Thomas, manouvrier à Clairefontaine, à Nicolas Pinette, avocat au Parlement, garde des archives du clergé de France, seigneur de Bury en Beauvaisis et du Bois des Vieilles Loges d'une maison à 2 étages, sise à Clairefontaine, pour 120 livres tournois, diminuées de 44 livres, 4 sols dus par le vendeur à l'acquéreur, par obligation du 6 novembre 1660
19 mai 1663
(1 cahier parchemin, 8 feuillets)
- 191 J 10 Cession par Constantin Heuzé, meunier à Montberthoin, à Montreuil-aux-Lions, de 60 sols de rente foncière de bail d'héritage, due par Antoine Thomas, manouvrier à Clairefontaine, à Nicolas Pinette, etc, pour 45 livres
15 juillet 1663
(1 p. parchemin)
- 191 J 11 Vente par Pierre Corbilly, sergent au bailliage de la Ferté-au-Col, demeurant à Sainte-Aulde, et Louise Paran, sa femme, à Nicolas Pinette, avocat au Parlement, seigneur de Bury en Beauvaisis, et du Bois des Vieilles Loges, d'une pièce de 15 perches de vigne, sise au terroir de Chamoust, au lieu-dit la Ruelle de Chamoust, pour 7 livres 10 sols, quittance du 4 décembre 1671
1er juin 1666
(1 p. parchemin)
- 191 J 12 Vente par Louis Brochard, laboureur aux Plailis, à Sainte-Aulde, à Louis Duchesne, bourgeois de Paris, de plusieurs lots de terres, pour 162 livres ; lequel Louis Duchesne reconnaît avoir fait ladite acquisition en prête-nom de Nicolas Pinette, avocat au Parlement, seigneur du Bois des Vieilles Loges
29 janvier 1667
(1 p. parchemin, 1 p. papier)
- 191 J 13 Concession du droit de pâture à Vendrest par Henriette de Lorraine, abbesse de Notre-Dame de Jouarre, à Nicolas Pinette, avocat au Parlement, garde des archives du clergé de France, seigneur du Bois des Vieilles Loges, en considération des services rendus et à charge de comparution aux plaids généraux
17 avril 1667

(1 p. parchemin oblong, mouillures et manque sur le bord droit, signature et sceau plaqué entier mais cassé)

191J13-REPRO

- 191 J 14 Vente par Quentin Charpentier et Marie Heuzé, sa femme, laboureurs à Germigny-lès-Coulombs, à Nicolas Pinette, maître des requêtes ordinaire de la Reine, conseiller secrétaire du roi, demeurant à Paris rue Neuve paroisse Saint-Eustache, de 60 sols de rente annuelle sur Antoine Thomas, laboureur à Clairefontaine, à cause du bail à rente fait audit Thomas par Antoine Heuzé, père de Marie, pour 60 livres
27 février 1668

(1 p. parchemin, 4 feuillets)

- 191 J 15 Cession par François Gillequin, marchand tissutier-rubannier à Paris, rue Beau-bourg paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, à Nicolas Pinette, avocat en parlement, demeurant rue Tisseranderie, paroisse Saint-Jean-en-Grève, de sa créance sur Aubin Garnier, maréchal [ferrant] à Sablonnières-le-Temple, comme ayant les droits de succession de 138 livres 18 sols 6 deniers de défunts Thomas Poupart, Marie Bathan sa femme et Jacques Poupart leur fils, laboureur à Clairefontaine, lesquels étaient condamnés par sentence du 30 mai 1622 et par obligations des 1er mars 1626, 26 avril 1628 et 19 décembre 1634, envers ledit Aubin Garnier, lequel les a transmises audit Gillequin le 3 janvier 1649 ; la somme cédée est de 164 livres un sol, à savoir 44 livres 4 sols dus par François Thomas, manouvrier à Clairefontaine, par obligation du 6 novembre 1660, 41 livres 4 sols et 78 livres 13 sols dus par Antoine Thomas, demeurant à Clairefontaine, par deux obligations du 6 novembre 1660 ; ladite cession faite pour 302 livres 19 sols 6 deniers ; mentions des copies de cet acte faites les 26 mai et 14 juillet 1663, à la requête de Nicolas Pinette, aux héritiers de Jacques Poupart

20 juillet 1662

(1 p. papier)

- 191 J 16 Bail à ferme pour neuf ans, sous seing privé, par Valentin Devilliers, receveur de la paroisse et seigneurie de Vaux-sur-Clignon [Vaux-sous-Coulombs], à Antoine Thomas, laboureur audit lieu, de 12 arpents de terres labourables à Clairefontaine, pour lesquelles il doit déjà 72 livres des deux dernières années, pour 36 livres par an

7 février 1662

(1 p. papier)

- 191 J 17 Bail à loyer pour neuf ans par Anne Marie Pinette, dame des Vieilles Loges, demeurant à Paris rue Saint-Eustache, veuve d'Henry de Pineuil, écuyer seigneur de Fontenay, à Denis Thuret, manouvrier à Dhuisy, d'une travée de maison et d'une travée d'étable attenant de fonds et combles, à Clairefontaine, avec clos et terrains, moyennant 60 livres et divers paiements en nature acquittés par moitié à la Saint-Martin et à Pâques

18 novembre 1691

(1 p. papier)

- 191 J 18 Bail à ferme pour neuf ans par Philippe François Regnault des Carrières, bourgeois de Paris, demeurant place Maubert, paroisse de Saint-Etienne-du-Mont, fermier judiciaire de la terre et seigneurie des Vieilles Loges et autres biens, saisie réelle-

ment sur les sieurs et demoiselles d'Espineuil suivant le bail judiciaire du 8 mai 1709 et la déclaration du 13 juin suivant, à Claude Théroude, laboureur à Heurtebise, paroisse de Coulombs, de la maison et ferme des Vieilles Loges, etc avec 5 arpents 3 quartiers de terres pour 1.300 livres payables au sieur Charles Hardy, officier de la feuë reine, demeurant à Paris, rue de Tournon paroisse Saint-Sulpice, caution dudit Regnault pour ledit bail

20 mai 1710

(1 p. parchemin)

- 191 J 19 Consentement sous seing privé par d'Espineuil, pour que Madame de Coursy fasse bail à loyer de la ferme des Escoliers

22 octobre 1720

Bail à ferme pour trois, six ou neuf ans, par Marie Anne Petit, veuve de Jean Jacques Bigeon de Coursy, conseiller du roi, lieutenant de robe longue de la capitainerie royale de Monceaux, demeurant à Paris, rue Royale paroisse Saint-Paul, à Marie Macquart, veuve de Pierre Viet, laboureuse à Vendrest, et Rémy Viet son fils, de la ferme des Vieilles Loges, dite des Escoliers, avec bâtiments, dépendances, vignes et la maison appelée Clairefontaine, pour 1.650 livres, avec obligation d'y faire résidence, de la garnir de meubles exploitables et de bestiaux, de l'entretenir ; texte incomplet de la procuration donnée par la bailleuse à Michel Charles, procureur au présidial de Meaux 25 janvier 1724

9 février 1724

(1 p. papier, 7 feuillets ; 1 p. papier)

- 191 J 20 Bail à ferme pour neuf ans par Marie Anne Petit, veuve de Jean Jacques Bigeon de Coursy, conseiller du roi, lieutenant de la capitainerie royale de Monceaux et subdélégué de l'intendant en la ville et élection de Meaux, demeurant à Paris, rue Royale paroisse Saint-Paul, à Jean Montmartre, laboureur à Trilport, et Marie Jeanne Hébert, sa femme, de la ferme des Vieilles Loges, dite des Escoliers, avec bâtiments, dépendances, terres, bois et vignes, paroisse de Grandchamp, et la maison appelée Clairefontaine, avec dépendances, terres, bois et vignes, paroisse de Dhuisy, à l'exception de quelques pièces au-dessus du cellier de la ferme des Escoliers, pour 1.500 livres, le paiement des cens et droits seigneuriaux et ecclésiastiques et l'obligation de faire les travaux et chariages des matériaux nécessaires

16 février 1728

(1 p. parchemin, 4 feuillets)

- 191 J 21 Renouvellement du bail ci-dessus par les mêmes, Jean Montmartre laboureur aux Essarts-l'Evêque [les Essarts-Grandchamp], aux mêmes conditions, pour 1.600 livres, 12 fromages à la crème au grand moule et de saison en décembre, et si le preneur veut marnier certaines terres, il le fera à ses frais et ne pourra mettre moins de 800 marnons par champ ; ratification par Marie Jeanne Hébert 15 mai 1737

28 mars 1737

(1 p. parchemin, 4 feuillets, 1 p. papier)

- 191 J 22 Bail à loyer pour neuf ans, par Marie Anne Petit, veuve de Jean Jacques Bigeon de Coursy, subdélégué de l'intendant en la ville et élection de Meaux, demeurant à Meaux, à Pierre Coquillon, laboureur, et Anne Poncet, sa femme, demeurant à Pémont, paroisse de Gandelu, de la ferme des Vieilles Loges, dite des Escoliers, avec

toutes ses dépendances, et de la maison de Clairefontaine, à l'exception de petites pièces au-dessus du cellier, pour 1 400 livres, le paiement des cens et droits seigneuriaux et ecclésiastiques, etc. et divers paiements en nature

4 novembre 1750

(1 p. parchemin)

- 191 J 23 Prisée par Jacques Foulé, marchand de bois à Chatou, et Jacques François Delaloi, marchand de bois à la Ferté-sous-Jouarre, à la demande de Jean Montmartre, des bois et taillis de la ferme des Ecoliers, lesquels, âgés de neuf ans, valent 75 livres l'arpent ; les haies et botures de fosses en peuplier, et les taillis et haies de Clairefontaine ne sont pas comptés

16 janvier 1751

(1 p. papier)

- 191 J 24 Contre lettre de Pierre Coquillon, laboureur à la ferme des Ecoliers, reconnaissant que c'est à sa demande que le loyer de ladite ferme n'a été porté, dans le bail de neuf ans passé ce jour par le fondé de pouvoir de Monsieur de Courcy, qu'à 1.500 livres, 4 setiers de grains et 6 fromages, outre les réserves, charges et conditions, alors qu'il est réellement de 1.700 livres ; ce pourquoi il s'oblige à payer les 200 livres de surplus par an aux trois termes de Noël, Pâques et Saint Jean-Baptiste

15 juin 1757

Même acte de Jean Coquillon et de sa femme Marie Geneviève Aubry, pour le loyer inscrit à 1.600 livres et réellement de 2.000 livres, et obligation solidaire de payer les 400 livres de surplus par an aux termes portés sur le bail

25 février 1767

(2 p. papier)

- 191 J 25 Même acte de Jean Coquillon, laboureur à la ferme des Ecoliers, et de sa femme Marie Geneviève Aubry, pour le loyer de ladite ferme et de la maison et dépendances de Clairefontaine, par le fondé de pouvoir des enfants et héritiers de Jean Alexandre Bigeon de Coursy, chevalier de Saint Louis, colonel d'artillerie et directeur en chef de la province de Guyenne, inscrit à 1.600 livres, 4 setiers de grains et 6 fromages, outre les corvées, charges et conditions, et réellement de 2.000 livres ; obligation à payer les 400 livres de surplus par an aux trois termes, à verser 300 livres de pot de vin et à marnier sur cinq années consécutives l'ensemble des terres labourables de leur bail

13 juillet 1776

(1 p. papier)